

2017

Agriculture, les actions financées par l'agence de l'eau

Chiffres & repères du 10^e programme 2013-2018

agence.eau-loire-bretagne.fr

Améliorer la qualité de l'eau et préserver les ressources, deux enjeux prioritaires pour le bassin Loire-Bretagne

L'agence de l'eau accompagne les exploitations agricoles pour faire face à ces enjeux.

Depuis plus de 20 ans, l'agence attribue des aides individuelles aux éleveurs pour mettre aux normes leurs installations de stockage des effluents. Ces investissements portent leurs fruits. Dans l'ouest du bassin, les teneurs en nitrates des cours d'eau diminuent globalement depuis une dizaine d'années.

En développant sa politique territoriale, l'agence a élargi ses interventions à l'accompagnement collectif puis individuel de l'ensemble des agriculteurs.

Les programmes d'actions agricoles déployés par l'agence de l'eau visent à maîtriser l'impact des intrants agricoles et à gérer de manière équilibrée les prélèvements pour l'irrigation. Réduire la pression des pesticides sur le milieu contribue aux objectifs des plans Ecophyto 1 et 2. La gestion équilibrée de la ressource répond aux besoins du plan national d'adaptation au changement climatique.

Martin GUTTON,
Directeur général de l'agence de l'eau



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Retirage : mars 2018

► ... dynamique et diversifiée

- ▶ **150 000 exploitations agricoles.**
- ▶ **10 millions d'hectares de surface agricole utile**, soit 67 % de la superficie du bassin.
- ▶ **36 % du produit national agricole** (20 milliards d'euros), dont 60 % liés à la production animale.
- ▶ Bretagne et Pays de la Loire sont les principales régions productrices, avec une concentration des activités vaches laitières et élevages hors sol.
- ▶ Centre-Val de Loire est la principale région de production céréalière.
- ▶ Nouvelle-Aquitaine voit progresser les grandes cultures et reculer la polyculture-élevage.
- ▶ Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté se spécialisent dans l'élevage bovin qui cohabite avec grandes cultures et viticulture.

► ... en mutation

- ▶ La taille des exploitations s'est accrue de **25 % en 10 ans**.
- ▶ **Le bassin perd chaque année 5 000 exploitations agricoles, 3 000 ha de terres agricoles** au profit de l'artificialisation et **5 000 ha de prairies** au profit des grandes cultures.
- ▶ Le nombre de vaches laitières diminue dans tout le bassin et celui des vaches à viande dans quelques départements du centre du bassin.
- ▶ L'est du bassin se spécialise dans l'élevage de bovins.
- ▶ La production porcine diminue et se déplace vers le centre du bassin.
- ▶ Les effectifs de volailles progressent.

► ... une pression sur le milieu qui évolue

La gestion de la fertilisation

La pression liée aux pratiques de fertilisation organique diminue dans les régions d'élevage hors-sol de l'ouest du bassin.

Au-delà de la baisse du cheptel, les éleveurs font évoluer leurs pratiques (adaptation de l'alimentation, traitement biologique de l'azote, transfert d'effluents vers des secteurs de grandes cultures).

Ailleurs les tendances sont légèrement à la hausse, notamment dans les secteurs de grandes cultures.

Des impacts sanitaires (captages d'eau potable) et écologiques (prolifération d'algues sur le littoral et dans les plans d'eau) sont toujours observés sur l'ensemble du bassin.

L'utilisation des phytosanitaires

L'analyse des concentrations dans les eaux et des usages permet d'identifier les zones où la pression pesticides est la plus élevée : les secteurs à dominante de grandes cultures, les territoires viticoles le long de l'axe Loire ou encore les zones légumières de Bretagne.

Les prélèvements pour l'irrigation

De fortes pressions s'exercent sur certaines nappes souterraines libres (Beauce, Champagne berrichonne, Poitou-Charentes, Vendée...). Elles s'ajoutent aux prélèvements dans les eaux de surface en période d'étiage et ont un impact sur l'alimentation des cours d'eau (et donc leur état écologique) ainsi

que sur l'alimentation de la zone humide du Marais poitevin.

Néanmoins, les prélèvements pour l'irrigation diminuent dans les secteurs où des règles de gestion quantitative sont effectives.

Le changement climatique est à anticiper : les différents usages devront partager une ressource en eau plus limitée, en respectant les équilibres des milieux naturels.

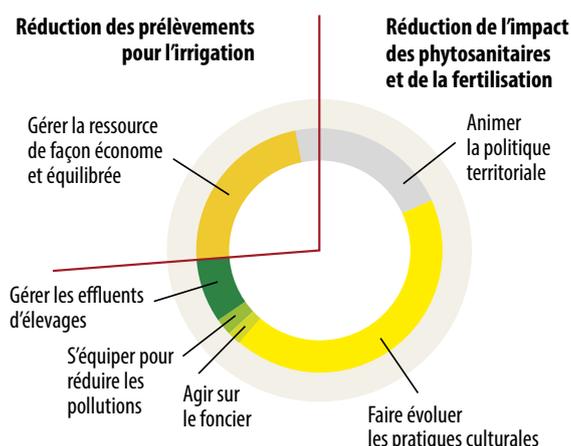
► ... des aides de l'agence pour limiter la pression sur le milieu

L'agence mobilise près de 300 millions d'euros sur la durée de son 10^e programme (2013-2018), soit **50 millions d'euros d'aide par an** destinés aux exploitations agricoles pour la préservation de la ressource eau.

Les aides sont attribuées directement aux agriculteurs (80 % des aides), ou bénéficient aux structures qui mettent en œuvre un programme d'actions sur un territoire.

Près des trois quarts des aides sont destinés à réduire l'impact des phytosanitaires et de la fertilisation et un quart à réduire les prélèvements pour l'irrigation.

Répartition des aides de l'agence entre les principaux enjeux et actions :



REPÈRES
DU BASSIN
LOIRE-BRETAGNE

155 000 km²
+ de 7 000 communes
13 millions d'habitants
→ l'agence de l'eau
mobilise chaque année
400 millions d'euros
en faveur des actions
pour l'eau.

► ... avec la mise en œuvre de contrats territoriaux

Les actions visant à réduire l'impact des intrants agricoles ou la gestion quantitative de la ressource sont financées dans le cadre de contrats territoriaux. Il s'agit de **programmes d'actions pluriannuels** élaborés à l'échelle de territoires à enjeux pour l'eau et les milieux aquatiques. Un contrat d'une durée de 5 ans maximum est établi entre l'agence, une structure locale qui assure l'animation générale et des maîtres d'ouvrage.

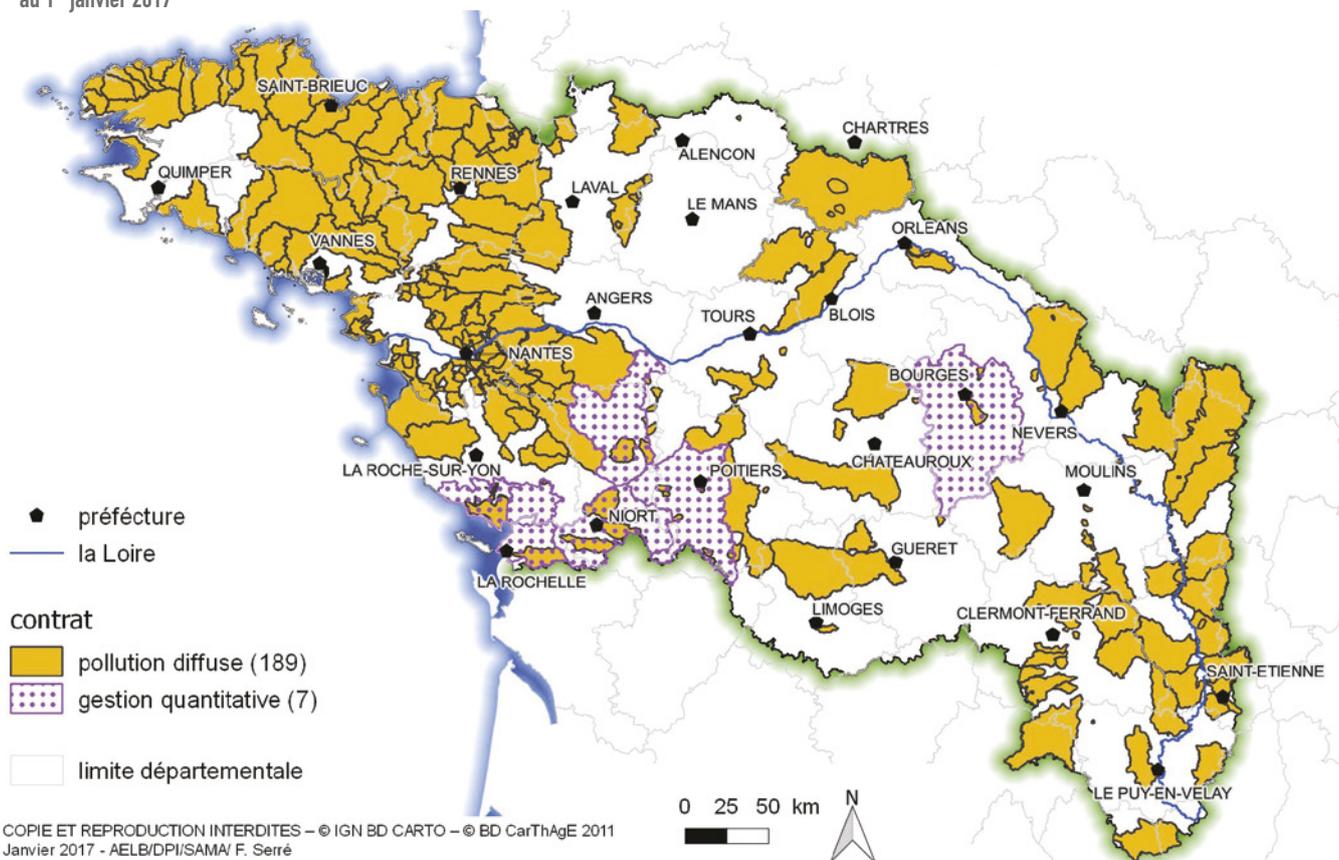
Un comité de pilotage fédère l'ensemble des acteurs locaux, sélectionne les actions les plus efficaces et planifie leur mise en œuvre.

Des contrats multithématiques peuvent être établis. Ils intègrent alors d'autres thématiques comme la préservation des zones humides ou la gestion des cours d'eau.

La coordination de l'ensemble de ces actions sur un même territoire est un atout **pour pérenniser les changements de pratiques et de systèmes et obtenir des résultats sur la ressource en eau.**

► 196 opérations territoriales agricoles

au 1^{er} janvier 2017



146 aires d'alimentation de captages prioritaires sont couvertes par un contrat territorial. Au total 210 captages prioritaires sont identifiés dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021. Ils nécessitent la mise en place de programmes d'action pour réduire les pollutions diffuses par les nitrates et les phytosanitaires.

► ... en mobilisant des partenariats

Pour mettre en œuvre les contrats territoriaux, l'agence de l'eau développe des partenariats locaux techniques, politiques et financiers (services de l'État, collectivités, acteurs économiques).

L'agence de l'eau s'appuie depuis 2007 sur les programmes de développement rural (PDR) pour apporter des aides directes aux agriculteurs. Afin d'accroître l'efficacité des aides publiques en faveur de la ressource

en eau, l'agence mobilise le cofinancement des **fonds européens (FEADER)**, dont les régions sont autorisées de gestion depuis 2014.



8

Valoriser les productions favorables pour l'eau

Depuis 2013, l'agence de l'eau finance des études de filières et des investissements pour valoriser les productions favorables pour l'eau : cultures économes en intrants ou en eau, agriculture biologique...

ZOOM

En 2016, l'agence de l'eau a accordé une aide financière de 140 000 euros à la CAVAC, coopérative agricole vendéenne, pour adapter deux moissonneuses à la récolte du chanvre. Outre la paille utilisée en matériel d'isolation pour l'habitation, cet équipement permet de recueillir les graines de chanvre pour une commercialisation en oisellerie et en cosmétique. La culture est ainsi mieux valorisée, et donc susceptible d'être davantage développée. **Le développement de la culture du chanvre, qui nécessite peu d'intrants, est favorable à l'amélioration de la qualité de l'eau.**

7

Faire évoluer les pratiques culturales

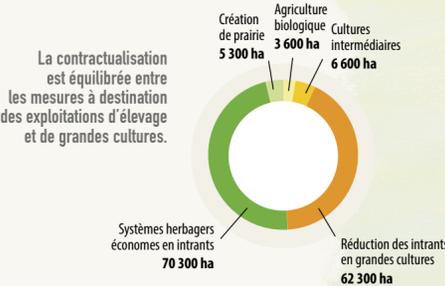
Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les mesures de maintien et de conversion à l'agriculture biologique permettent d'accompagner financièrement sur 5 ans les agriculteurs qui cherchent à faire évoluer leurs pratiques culturales.

L'agence apporte un cofinancement pour toutes ces mesures surfaciques, à la parcelle ou à l'échelle de l'exploitation, qui permettent de répondre aux enjeux de limitation d'intrants, de gestion quantitative et de préservation des milieux humides dans les contrats territoriaux.

L'agence de l'eau consacre annuellement **plus de 20 millions d'euros au financement de ces mesures**. Ce montant correspond en moyenne à la moitié de l'aide perçue par les exploitants.

ZOOM

Au cours du programme de développement rural 2007-2013, l'agence a accompagné financièrement la **contractualisation de près de 148 000 ha auprès de 4 600 exploitations** pour un montant de **52 millions d'euros**.



6

Aménager les parcelles pour réduire les transferts de pollutions

Les aménagements parcellaires permettent de **lutter contre le transfert des nutriments et des molécules phytosanitaires, contre l'érosion des sols et la détérioration des milieux naturels** (ripisylve, zones humides). Ils concernent autant les secteurs d'élevage que de grandes cultures : plans bocagers, mises en défens de zones sensibles, aménagements de zones tampons, points d'abreuvement des animaux. Ces projets de **restauration, d'entretien ou de création** sont menés en concertation entre l'exploitant agricole et le porteur du contrat territorial.

Animer, conseiller, accompagner

L'agence de l'eau finance l'animation des programmes d'actions des contrats territoriaux qu'assurent des structures locales.

Elle encourage l'accompagnement individuel des agriculteurs afin de faire évoluer leurs pratiques ou leur système de production.

L'agence de l'eau consacre **10 millions d'euros annuellement** (20 % des aides agricoles) aux actions d'animation, de conseil et d'accompagnement **dans les contrats territoriaux agricoles** : 9 millions d'euros visent la réduction des pollutions diffuses et 1 million d'euros la réduction des prélèvements pour l'irrigation.

En moyenne sont financés chaque année :

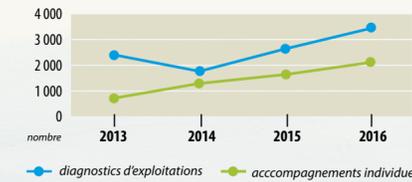
► **2 600 diagnostics d'exploitations** pour identifier les pratiques ou les parcelles ayant un impact important sur la ressource en eau afin d'établir des préconisations d'évolution adaptées.

1

► **1 500 accompagnements individuels** pour apporter un soutien technique et/ou socio-économique à la mise en oeuvre des préconisations du diagnostic.

► **De nombreuses opérations de conseil collectif** sous forme de réunions, visites d'exploitations, diffusion régulière d'informations...

L'augmentation du taux d'aide aux diagnostics individuels a favorisé leur développement. La réalisation des accompagnements individuels suit la dynamique des diagnostics.



Agir sur le foncier

Dans les aires d'alimentation de captages prioritaires du Sdage et les bassins versants algues vertes, l'agence accompagne les collectivités **pour adapter l'usage des terres aux enjeux environnementaux**.

L'aide concerne la réalisation d'études foncières, l'acquisition de parcelles et la mise en gestion des parcelles acquises. Ces actions reposent sur une importante concertation au sein des contrats territoriaux entre la collectivité et le monde agricole.

Depuis la mise en place de cette politique en 2013, l'agence a financé 80 actions dans 27 contrats territoriaux. **150 ha ont été acquis en moyenne chaque année**, avec une aide annuelle de 500 000 euros.

2

Gérer l'eau de façon économe et équilibrée

Dans les bassins en déficit quantitatif, les contrats territoriaux de gestion quantitative contribuent à un usage raisonné de la ressource en eau pour **un retour à l'équilibre et au bon état des milieux aquatiques**.

Les programmes d'actions de ces contrats combinent :

► l'accompagnement à la réalisation d'économies d'eau (optimisation de l'irrigation, mise en place de cultures moins exigeantes en eau),

► la création de réserves de substitution, permettant de remplacer les prélèvements en période d'étiage par des prélèvements hivernaux.

Ces programmes sont menés en cohérence avec les actions d'amélioration de la qualité des eaux et/ou des milieux aquatiques sur le même territoire.

L'agence accompagne la mise en place des **organismes uniques de gestion collective de l'irrigation**. L'aide porte sur l'animation, les études et la mise en place d'outils de répartition des volumes entre irrigants.

L'agence consacre en moyenne 1 million d'euros par an aux actions d'animation et 11 millions d'euros à la construction des réserves de substitution.

ZOOM

Les **5 premiers contrats de gestion quantitative** signés depuis 2013 permettront de **réduire les prélèvements dans le milieu en période d'étiage de 59 millions de m³** :

► **26 millions de m³ d'eau économisés** grâce à l'accompagnement des agriculteurs = consommation annuelle en eau potable de 350 000 habitants.

► **33 millions de m³ d'eau stockés**, répartis dans 90 projets de réserves de substitution.

Les réserves collectives bénéficient de façon directe ou indirecte à **1 300 agriculteurs irrigants** dans 400 communes. Deux nouveaux contrats sont en cours d'élaboration. Ils concernent 560 irrigants répartis dans 350 communes.

3

Gérer les effluents d'élevage

Chaque année une quarantaine d'exploitations réalisent des travaux pour résorber leurs **excédents de phosphore** :

- compostage ou séchage des fumiers ou fientes de volailles,
- centrifugation ou « raclage en V » sous caillebotis du lisier de porc avant compostage,
- traitement du digestat issu de la méthanisation d'effluents d'élevage.

En cumulé, chaque année, **4 300 tonnes de phosphore contenus dans les effluents de plus de 300 élevages sont valorisées** comme amendement organique **en dehors des zones d'élevage et en dehors des bassins sensibles à l'eutrophisation** (algues vertes, amont de plans d'eau). Ces 4 300 tonnes permettent d'amender 50 000 ha de grandes cultures.

Les aides de l'agence pour la mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage sont mobilisées dans les zones vulnérables aux nitrates nouvellement désignées.

L'ensemble de ces aides représente annuellement 4 millions d'euros.

ZOOM

Les programmes de maîtrise des pollutions d'origine animale, **PMPA 1 et 2 de 1994 à 2007, ont permis à 32 200 élevages de mettre aux normes leur stockage des effluents**.

En complément de ces programmes, **600 élevages bretons** situés en zones d'excédent structurel en azote ont mis en place des stations biologiques de traitement pour la **résorption de l'azote**.

Sur cette période, l'agence a mobilisé au total 324 millions d'euros d'aide pour financer les travaux de gestion des effluents d'élevage.

4

S'équiper pour réduire les pollutions

Les agroéquipements éligibles aux aides de l'agence sont dédiés à la réduction et à la maîtrise de l'emploi des intrants. Ils permettent d'aller au-delà des seules obligations réglementaires.

Ils portent essentiellement sur **des matériels de substitution** à l'usage des herbicides (bineuse, houe rotative, herse étrille), **des équipements spécifiques du pulvérisateur** (kits de lavage, coupure de tronçons, modulation de dose) et des **aménagements sur le site de l'exploitation** pour réduire les risques de pollutions ponctuelles (aire de pulvérisateur et gestion des effluents phytosanitaires).

Chaque année plus d'une centaine d'exploitations situées sur le périmètre d'un contrat territorial perçoivent une aide pour l'acquisition de ces agroéquipements. Le cofinancement de l'agence, de 5 000 euros en moyenne, correspond à la moitié de l'aide perçue par l'exploitation.

5



Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

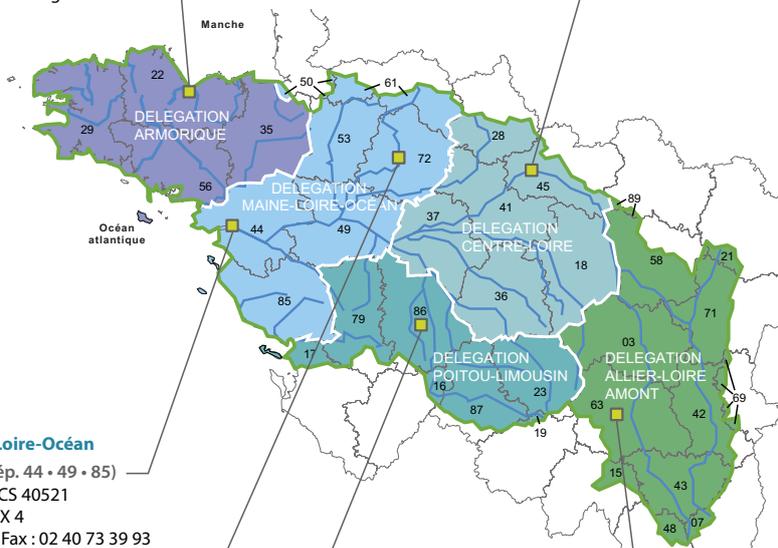
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Établissement public du ministère chargé du développement durable

Retrouvez tout le détail des aides et des redevances, les dossiers de demande de subvention et les règles générales d'attribution des aides sur : aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



agence.eau-loire-bretagne.fr